

F

PREF. DE SAONE ET LOIRE

Partie à découper lors de la cession ou de la destruction du véhicule

RECTIFICATION

71/005/TERM01/OP08/

14/02/2000

N° IMMATRICULATION (A)

DATE

DATE DE 1<sup>re</sup> MISE EN CIRCULATION (B)

708

NOM (c) Prénoms (D)  
NOM d'usage

1529 WR 71 11/01/2000

11/01/2000

LES RAPIDES DE SAONE ET LOIRE S.A.

DOMICILE (E)  
COMMUNE

RUE ANTONIN RICHARD  
076 71100 CHALON S SAONE

GENRE MARQUE (F) TYPE  
TCP VAN HOOL CL5NL

N° dans la SÉRIE du TYPE (G)

YE2CL502N59M50186 CAR

CARROSSERIE

EN

815

PUISS.

Pl. ass.

LARG. SURF. POIDS T.C. POIDS à vide

POIDS T.R.

GO

32

061

2M50 29M9 18T500 11T400

22T000

88 1500

DATE et N° CERTIFICAT PRÉCÉDENT  
NEUF

TAXE RÉGION	
TAXE PARAFISC.	2960,00 F
TOTAL	1642,00 F
DROITS PAYÉS SUR L'ÉTAT	4602,00 F

071K7008 A02/09/2016 1529 WR 71	071K7008 A28/02/2017 1529 WR 71	071K7008 A24/08/2017 1529 WR 71	071K7008 A07/03/2016 1529 WR 71	012K7000 A 02/11/2010
071Z7005 A23/02/2018 1529 WR 71				

Par déléation  
le Sous-Préfet  
Le Préfet

99.F. 87.65

Roger REUTER

Sous-Préfecture de CHALON SUR SAONE  
SERVICE AUTOMOBILE  
3

**ATTESTATION D'AMENAGEMENT**  
**D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES**  
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)  
**N° TCP-15-00773-71**

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : TCP Carrosserie : CAR  
Marque : VAN HOOL Type : CL5NL

Numéro d'identification : YE2CL502N59M50186

**NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS**  
(y compris le personnel du véhicule)

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur .....	/	/	/	/	/	/	/	/
Assis .....	57	/	/	/	57	/	/	/
Sièges à assise relevable .....	/	/	/	/	/	/	/	/
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant .....	/	/	/	/	/	/	/	/
Accompagnateur(s) obligatoire(s) .....	/	/	/	/	/	/	/	/
Debout .....	25 (a)	/ (a)	/ (a)	/ (a)	/ (b)	/ (b)	/ (b)	/ (b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées .....	83	/	/	/	58	/	/	/

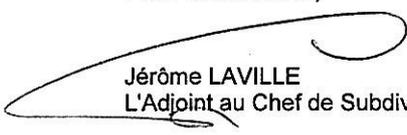
(a) Suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.  
(b) Exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

	TRANSPORT D'ADULTES			
	I	J	K	L
Conducteur .....	1	1	1	1
Convoyeur .....	/	/	/	/
Couchés .....	/	/	/	/
Assis .....	/	/	/	/
Accompagnateur obligatoire couché .....	/	/	/	/
assis .....	/	/	/	/
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées.....	/	/	/	/
assises.....	/	/	/	/
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées .....	/	/	/	/

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>
Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Les véhicules doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'article 74
Véhicule équipé de feux de détresse ENFANTS.
Vitesse maximale 100 km/h sur autoroute
Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37

Fait à : Chalon-sur-Saône  
Le 16/04/2015

Pour le directeur,  
  
Jérôme LAVILLE  
L'Adjoint au Chef de Subdivision

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne**  
UT 71 - Subdivision de Chalon-sur-Saône  
1, rue Georges Feydeau  
71100 CHALON-SUR-SAÔNE



# PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE LOURD

N° d'imprimé : **K005560508**

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGE

## INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE

NATURE DU CONTRÔLE : **VTP**  
 DATE DU CONTRÔLE : **23/08/2017**  
 N° DU PROCÈS VERBAL : **17041875**

## INFORMATION SUR LA VISITE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :  
 N° D'AGRÈMENT DE L'INSTALLATION :  
 DATE :

## IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : **S071K069**  
 RAISON SOCIALE : **AUTO BILAN FRANCE**  
 ADRESSE : **Z.A. de l'Ecart**  
**71420 GENELARD**

## IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRÉNOM : **LADEIRAS ANTONIO**  
 N° D'AGRÈMENT : **071Z7005**  
 SIGNATURE :

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
1529 WR 71 (F)	11/01/2000	11/01/2000
Genre	Marque	Type
TCP	VAN HOOL	CL5NL
N° de série	Énergie	
YE2CL502N59M50186	GO	
Kilométrage au compteur	Carrosserie	
574660	CAR	

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU VÉHICULE

ÉTAT DE CHARGE : **A vide** CATÉGORIE : **TCP**  
 VÉHICULE ASSOCIÉ :

## PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

NOM : **RAPIDES DE SAONE ET LOIRE**  
 ADRESSE : **RUE A RICHARD**  
**71100 CHALON S/SAONE**

## RÉSULTAT DU CONTRÔLE TECHNIQUE

RÉSULTAT : **A - Véhicule accepté**DATE DU PROCHAIN CONTRÔLE : **23/02/2018**

Numéro de la vignette pare-brise en cas  
 de visite technique favorable : **K005560508**

## OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES RELEVÉS LORS DU CONTRÔLE

Document présenté : Certificat d'immatriculation

- 1.2.6.1.3. CIRCUIT DE FREINAGE : Défaut mineur d'étanchéité Essieu 1 Gauche  
 4.2.7.1.1. FEU DE PLAQUE ARRIERE : Détérioration  
 6.2.1.1.4. CARROSSERIE : Détérioration AR

## MESURES

## Efficacité du frein de service et du frein de secours :

Service : E1: 59% E2: 62%  
 global : 61%

Secours : indépendance des circuits

## Déséquilibre du frein de service et du frein de secours :

Service : E1: 5% E2: 3%

Secours : indépendance des circuits

Efficacité du frein de stationnement : 25%

Rabattement des feux de croisement : G: -2,2% D: -1,8% h: &lt; 0,8 m

Rabattement des feux antibrouillard : G: -3,9% D: -3,9% h: &lt; 0,8 m

## Essais d'opacité des fumées :

C1: 1,02 m-1 C2: 1,02 m-1

# VAN HOOL S.A.

## Ateliers de Construction Autobus et Carrosserie

VAN HOOL FRANCE - Z.I. de Fosses-Saint-Witz - Rue de la Ferme Saint-Ladre - 95472 FOSSES Cédex

### Description des Véhicules VAN HOOL Type CL 5

#### 0. - GÉNÉRALITÉS

0.1. - Constructeur : VAN HOOL S.A.  
Bernard Van Hoolstraat 58  
2500 - Koningshooikt - Lier (Belgique)

0.1.1. - Représentant accrédité en France :  
VAN HOOL FRANCE  
Zone industrielle de Fosses Saint Witz  
B.P. 57  
F-95472 FOSSES Cédex

0.2. - Marque : VAN HOOL

0.3. - Genre : Transport en commun de personnes

0.4. - Type : CL 5  
Versions : NL  
NL NA : non aménagé

0.5. - Puissance administrative : 32 CV

#### 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1. - Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux - essieu avant à roues simples  
essieu arrière à roues jumelées.  
1.1.1. - Emplacement des roues motrices : à l'arrière.  
Système de régulation antipatinage (A.S.R.) en option.  
1.1.2. - Emplacement des roues directrices : à l'avant.

1.2. - Dimension des pneumatiques : 295/80R 22,5 (152/148 M)

1.3. - Constitution du châssis ou de la coque.  
L'infrastructure et la caisse forment une construction unitaire.

1.4. - Emplacement et disposition du moteur : horizontal derrière l'essieu  
arrière.

1.5. - Emplacement de la cabine de conduite : à l'avant côté gauche.

#### 2. - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont désignés de l'avant du véhicule  
vers l'arrière.

2.1. - Poids total autorisé en charge

2.2. - Poids total roulant autorisé avec traverse arrière renforcée

2.3.

2.4. - Charge maximale admissible

2.4.1. - Sur l'essieu avant : 5 000 kg

2.4.2. - Sur l'essieu arrière : 9 000 kg

2.5. - Voie avant : 2,540 m avec frein à tambours

2,540 m avec frein à disques

2.6. - Voie arrière : 2,540 m ou 1,802 m

2.7. - Empattement : 6,100 m

2.7.1. - Empattement du tandem ou du tridem : néant

2.8. - Poids maximum du véhicule carrossé : 9.400 kg

Véhicules carrossés :

Poids à vide du véhicule en ordre de marche (voir point 8.3. ci-après)

Porte-à-faux avant : 2,540 m

Porte-à-faux arrière : 3,260 m

2.11. - Longueur hors tout :

2.12. - Largeur hors tout :

NOTA : Pour les véhicules équipés d'un ralentisseur électrique, voir point 7.9., il est admis  
de pouvoir :

- augmenter le poids total autorisé en charge (2.1.) et le poids total roulant  
autorisé (2.2.) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires  
et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans  
la limite de 1 000 kg ;
- augmenter la charge maximale sur l'essieu 2 (2.4.2.) dans la limite de

#### 3. - MOTEUR

3.1. - Désignation du type

3.1.1. - Marque : MAN D2866 LUH 20

Description générale

3.2.1. - Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif  
et vilebrequin.

Suralimenté moyennant turbo sur l'échappement et dispositif de refroidis-  
sment de l'air de combustion entre le turbo et le moteur.

3.2.2. - Cycle : Diesel

3.2.3. - Nombre de temps : 4 temps

3.3. - Nombre et dispositions des cylindres : 6 en ligne

3.4. - Dimensions

3.4.1. - Alésage (mm) : 128 mm

3.4.2. - Course (mm) : 155 mm

3.4.3. - Cylindrée (cm<sup>3</sup>) : 11.967 cm<sup>3</sup>

3.5. - Rapport volumétrique de compression : 18±0,5/1

3.6. - Puissance maximale (kW ISO) : 228 kW

3.7. - Régime de puissance maximale (tr/min) : 2.000 tr/min.

3.8. - Couple maximale (mdaN ISO) : 125 mdaN

3.9. - Régime de couple maximal (tr/min) : 1.000 à 1.600tr/min

3.10. - Régime de rotation maximal à vide (tr/mn) : 2.150 tr/mn ± 50

3.11. - Carburant utilisé : gasoil

3.12. - Réservoir de carburant : 400 litres derrière l'essieu avant

3.13. - Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques

3.14. - Type de filtre à air : filtre sec

3.15. - Allumage par compression

3.16. - Tension d'alimentation des circuits électriques (Volt) : 24 V

3.17. - Dispositif d'antiparasitage : non

3.18. - Refroidisseur du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec  
ventilateur débrayable

3.19. - Nombre de silencieux d'échappement : 1

3.20. - Niveau sonore au point fixe

3.20.1. - Valeur du niveau sonore (dBA) : 88 dBA

3.20.2. - Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1.500 tr/min

3.20.3. - Position de la sortie d'échappement : à l'arrière côté gauche

3.21. - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption

#### 4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. - Type de la boîte de vitesses. Boîte de vitesses mécanique de marque ZF type 6S-85 ou boîtes de vitesses automatiques de marque ZF type 4HP 590 ou 5HP 590.

Type de la boîte de vitesses	6S-85 (7,72-1,00)	4HP 590 (3,43-1,00)	5HP 590 (3,43-0,83)
Nombre de positions	8	6	7
AV	6	4	5
AR	1	1	1
Neutre	1	1	1

4.1.1. - Emplacement du (ou des) leviers(s) de commande : sur le plancher (boîte mécanique) ou sur le tableau de bord (boîtes automatiques).

4.2. - Type d'embrayage : monodisque à sec, commande hydraulique (boîte mécanique) ou convertisseur de couple hydraulique incorporé dans les boîtes automatiques.

4.3. - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues :  
Transmission mécanique par arbre à cardan, différentiel et demi-arbre.

4.4. - Démultiplication de la transmission.

4.4.1. - Dimensions et circonférences de roulement des pneumatiques de référence (mm) :

Pneumatiques	295/80R 22,5
Circonférences de roulement	3184

4.4.2. - Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min

Combinaison de vitesses	Rapport de la boîte			Rapport du pont	Démultiplication totale		
	6S-85 (1)	4HP 590 (2)	5HP 590 (3)		(1)x(a)	(2)x(b)	(3)x(b)
1	7,72	3,43	3,43	3,07(a)	23,70	14,06	14,06
2	4,42	2,01	2,01		13,57	8,24	8,24
3	2,86	1,42	1,42		8,78	5,82	5,82
4	1,92	1,00	1,00	4,10(b)	5,89	4,10	4,10
5	1,30	-	0,83		3,99	-	3,40
6	1,00	-	-		3,07	-	-
AR	7,10	4,84	4,84		21,80	19,84	19,84

Couple optionnel : 4,33 (seulement avec boîte 4HP et 5HP590).

Vitesses à 1000 tr/min

Combinaison de vitesses	Boîte de vitesses 6S-85	Boîte de vitesses ZF 4HP 590	Boîte de vitesses ZF 5HP 590
	Rapport du pont	Rapport du pont	Rapport du pont
	3,07	4,10	
1	8,06	13,58	
2	14,08	23,18	
3	21,76	32,81	
4	32,41	46,60	
5	47,87	-	56,14
6	62,23	-	-
AR	8,76	9,63	9,63

4.5. - Vitesse maximale :

	Boîte de vitesses			Rapport du pont
	6S-85	4HP590	5HP590	
134	-	-	-	3,07
-	100	121	-	4,1
-	95	114	-	4,33

4.5.1. - Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h

4.6. - Indicateur de vitesses :

4.7. - Compteur kilométrique :

4.8. - Chronotachygraphe :

4.9. - Limiteur de vitesse : 100 km/h

#### - SUSPENSION

5.1. - Avant : essieu rigide à suspension pneumatique (2 coussins) plus 4 amortisseurs hydrauliques télescopiques à double effet.

5.2. - Arrière : essieu longitudinal plus en option barre stabilisatrice. En variante : essieu à roues indépendantes à suspension pneumatique (2 coussins) plus 2 amortisseurs hydrauliques télescopiques à double effet.

5.3. - Essieu rigide à suspension pneumatique (4 coussins) plus 4 amortisseurs hydrauliques, télescopiques à double effet.  
- Tirants de pont plus en option barre stabilisatrice

#### 6. - DIRECTION

6.1. - Type de direction :

- circulation à billes (direction assistée).
- système hydraulique incorporé dans le boîtier et alimenté par pompe à engrenage.
- option : volant inclinable.

6.2. - Diamètre de braquage hors-tout (m) : 22,2 m.

#### 7. - FREINAGE

7.1. - Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type II).

7.2. - Répartiteur de freinage : non

7.2.1. Dispositif anti-bloqueur des roues : de série sur l'essieu avant avec 1 capteur par roue.

7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des deux circuits du frein de service.

7.4. - Frein de stationnement : frein à ressort

7.5. - Mode de transmission des efforts :

7.5.1. - Frein de service : par air comprimé

7.5.2. - Frein de secours : par air comprimé

7.5.3. - Frein de stationnement : mécanique à ressort

7.6. - Assistance des freins.

7.6.1. - Frein de service : à air comprimé sous pression

7.6.2. - Frein de secours : à air comprimé sous pression

7.6.3. - Frein de stationnement : non

7.7. - Réservoir de frein à air comprimé

	Frein à tambours	Frein à disques Ess. 1
Nombre	5	7
Réservoir de distribution	1,1 l	1,1 l
Réservoir de régulation	-	5 l
Réservoir de secours	20 l	30 l
Réservoir de freinage	30 l	2 x 20 l
Réservoir de remplissage	20 l	20 l
Réservoir de lubrification	30 l	30 l

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances :

a) voyant lumineux de couleur rouge sur la planche de bord

b) voyant lumineux de couleur rouge pour l'antiblocage

7.7.2. - Paramètre mesuré sur l'alarme :

a) chute de pression

b) défaillance antiblocage

7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :

a) par bouton au tableau

b) par clé de contact

7.8. - Type de freins

7.8.1. - Frein de service

7.8.1.1. - Sur essieu 1 : à tambours ou à disques

7.8.1.2. - Sur essieu 2 : à tambours

7.8.2. - Frein de secours : à tambours ou à disques

7.8.3. - Frein de stationnement : à tambours

7.9. - Ralentisseur : - boîte mécanique : frein moteur sur l'échappement ; ralentisseur électrique ou hydraulique en option.

- boîte automatique : ralentisseur hydraulique incorporé dans la boîte de vitesses.

#### 8. - CARROSSERIE

8.1. - Description sommaire de la carrosserie :

8.1.1. - Nature : autocar ou autocar non aménagé

8.1.2. - Aménagements particuliers :

8.1.2.1. - Soutes et coffres à bagages : (en option)

Nombre	Volume des soutes (m <sup>3</sup> )	
	Emplacement	Volume
1	Entre les ESSIEUX	4,7 porte médiane simple 4,34 porte médiane double

8.1.2.2. - Autres aménagements particuliers :

Porte-bagages longitudinaux disposés à droite et à gauche dans le toit.

8.2. - Matériaux constituant la carrosserie

8.2.1. - Nature : constitution : caisse poutre d'une armature, dont tous les éléments sont construits en tube d'acier de section carrée et rectangulaire, soudés électriquement.

Revêtement : panneaux extérieurs en tôle d'acier 9/10 soudés électriquement. Le panneau frontal en polyester. Le panneau arrière en polyester ou partiellement en tôle d'acier et en polyester.

Panneaux intérieurs en plaque de fibre de bois ou en moquette ou en simili-cuir.

Pavillon : partie extérieure en tôle d'acier de 0,8 mm ou en aluminium de 1,2 mm.

Partie intérieure en plaque de fibre de bois ou en tissu ou en simili-cuir.

8.2.2. - Protection contre l'incendie : oui.

Alarmes incendies compartiment moteur et soute à bagages.

8.2.3. - Trappes d'évacuation des fumées : oui, 2 situées sur le pavillon (en option 3).

9.3. Nombre de places :

8.3.1. - Passagers adultes :

Fourchettes d'aménagements types										
Versions	Nombre de places assises y compris le conducteur		Nombre de strapontins max.	Nombre de places assises		Siège convoyeur	Poids à vide en ordre de marche			
	MAXI	MINI		MAXI	MINI		Essieu 1	Essieu 2	Total	
	CL5 NL	61 *	55	-	81	55				1
CL5 NL NA	60 *	54	13	73	54	NEANT	3.700	7.800	11.500	
Véhicule non aménagé							3.450	7.400	10.850	

(\*) Les implantations maximales ne sont réalisables qu'avec les sièges type Atlantic, Arosa, Labelle et Chardon.

8.3.2. - Le véhicule peut recevoir des places debout dont le nombre sera déterminé en fonction de l'aménagement des véhicules présentés et dans les conditions techniques fixées par l'arrêté ministériel du 02/07/1982 modifié.

8.4. - Sièges

8.4.1. - Nombre total : correspondant aux aménagements.  
Nombre de sièges ou banquettes

Version	1 place		2 places		5 places
	Maxi	Mini	Maxi	Mini	
CL5 NL	14	1	27	24	1

8.4.2. - Equipements particuliers

- Strapontins : oui, en option
- Siège de convoyeur : oui, en option
- Sièges décalables : non
- Sièges à assise basculable : oui, en option
- Sièges à dossier inclinable : oui, en option.

8.5. - Portes

8.5.1. - Nombre, disposition et fonction

Options d'équipement	Portes placées sur les flancs latéraux						Portes sur la face arrière
	A l'avant		Médiane		A l'arrière		
	côté gauche	côté droit	côté gauche	côté droit	côté gauche	côté droit	
Toutes les versions	-	N	-	S	-	-	

N = porte de service  
S = porte de secours

8.5.2. - Fermeture

- Porte avant : verrouillage moyennant serrure de direction avec déverrouillage à l'intérieur
- Porte médiane : verrouillée à l'intérieur

8.5.3. - Type de portes et commandes.

Fonction des portes	Types de portes et nature de commande
N (porte de service)	Du type louvoyante ou à commande automatique à commande électro-pneumatique avec dispositif de sécurité réglementaire à l'extérieur et à l'intérieur.
S (porte de secours)	

8.6. - Issues de secours :

8.6.1. - Nombre et emplacement :

- Flanc gauche : 4 vitres latérales
- Flanc droit : 3 vitres latérales
- Face arrière : 1 vitre

8.6.2. - Mode d'ouverture : par levage des vitres moyennant marteau à brise-glace se trouvant à proximité de chaque issue.

8.7. - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages.

- 8.7.1. - Pare-brise : en un ou deux verres sécurité feuilleté
- 8.7.2. - Vitres latérales : en verre sécurité trempé
- 8.7.3. - Lunette arrière : en verre sécurité trempé.

9. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. - Feux de route

9.2. - Feux de croisement : 2 indépendants

9.3. - Feux de position : 2 incorporés aux feux de croisement

9.3.1. - Disposition latéraux : 5 par côté

9.4. - Feux de position : 2

9.5. - Indicateur de changement de direction :

9.5.1. - Arrière : 2 indépendants

9.5.2. - Latéraux : 2 indépendants

9.6. - Feux de stop : 2 indépendants

9.7. - Position de la plaque d'immatriculation : sur la face arrière

9.8. - Dispositifs réfléchissants :

9.8.1. - Arrière : 2 indépendants

9.8.2. - Latéraux : 5 sur chaque flanc latéral incorporés aux feux de position latéraux

9.8.3. - Avant : néant

9.9. - Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction

9.9.1. - Feux de détresse supplémentaire en partie haute : néant  
Deux en option. Ces feux sont utilisés pour le trafic à haut débit. Ils sont alimentés par une commande distribuée qui agit automatiquement dès que le véhicule détecte un freinage important.

9.10. - Feux de marche arrière : 2 indépendants

9.11. - Feux de brouillard

9.11.1. - Arrière : 2 indépendants

9.11.2. - Avant : en option : 2 indépendants

9.12. - Feux d'encombrement

9.12.1. - Avant : 2 indépendants

9.12.2. - Arrière : 2 indépendants

9.13. - Dispositif de signalisation complémentaire : néant.

10. - DIVERS

10.1. - Accessoires

10.1.1. - Essuie-glace : 2 à essuie-glace et balayage intermittent

10.1.2. - Lave-glace : oui

10.1.3. - Rétroviseurs : 2 à droite et 1 à gauche

10.1.4. - Avertisseur : néant

10.1.5. - Dispositif de freinage : néant

10.1.6. - Equipement particulier des véhicules de transport en commun : néant

- Eclairage intérieur : moyennant lampes à incandescence

- Chauffage par l'eau de refroidissement du moteur

- Chauffage (alimentation G.O.)

- Protection des circuits électriques : moyennant disjoncteurs

- Circuit : par commande à proximité du chauffeur.

- Evacuation des fumées : par trappes situées dans le toit.

- Dégivrage : sur l'eau de refroidissement du moteur.

- Pare-soleil : deux.

- Extincteur : en dessous des sièges de la première rangée derrière le chauffeur.

- Lampe portative de secours : est comprise dans l'outillage de bord.

- Boîte de premiers secours d'urgence : en dessous des sièges des premières rangées côté gauche et droit.

- Inscriptions : inscriptions réglementaires au-dessus de la porte d'accès.

10.2. - Marque d'identité

10.2.1. - Emplacement de la plaque du constructeur : la plaque du constructeur est fixée dans la cage d'accès de la porte avant.

10.2.2. - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : le numéro d'identification est frappé à froid sur le châssis du côté droit à l'avant, lisible en braquant la roue.

10.2.3. - Structure du numéro d'identification

Le numéro d'identification est défini par

1 } Y  
2 } E code attribué à Van Hool  
3 } 2

4 } C  
5 } L type du véhicule  
6 } 5

7 } indications concernant les essieux  
8 } 00 = essieux rigides AV + AR  
01 = roues indépendantes à l'AV + essieu rigide à l'AR  
02 = roues indépendantes à l'AV avec frein à disques + essieu rigide à l'AR

9 } indications concernant la carrosserie (N = carrosserie standard)

10 } indications concernant le moteur 59 M = MAN D 2866 LUH 20  
11 }  
12 }

13 } numéro de fabrication  
14 }  
15 }  
16 }  
17 }

10.2.4. - Le numéro d'identification commence à YE2CL501N59M28100.

10.2.5. - Identification du moteur : le numéro du moteur est frappé sur le bloc moteur en haut près du compresseur.

11. - VISITES

11.1. - Emplacement de la plaque du correcteur : néant

11.2. - Pression déclarée par le constructeur : 7,6 bars

11.3. - Pression de disjonction : 8,8 ± 0,2 bars

11.4. - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) : néant

11.4.1. A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : néant

11.4.2. A la tête de commande (de couleur jaune) : néant

11.5. -

11.6. -

Type Frein	Course maximale des actionneurs de freins	Ø Vase	Longueurs des bras de levier
Tambour	AR : 64 mm	AR 27 "30"	AR : 152,4 mm
Tambour	AV : 57 mm	AV 24 "	AV : 150 mm
Disque	AV : 75 mm	AV 24 "	AV : 80 mm

11.7. - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

"INSCRIPTION"	"AFFECTATION"
ESS. 1	Frein de service/circuit Essieu AV
ESS. 2	Frein de service/circuit Essieu AR
SERV.	Servitudes + Suspension pneumatique
PARC.	Frein de parcage

